

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 11 OCTOBRE 2016 A 20 HEURES

Président de la séance : M. CAZAUX Francis, Maire en exercice.

Présents : LAFITTE Frédéric, CASTETS Anne, MARTINS Sylvie, SOURROUILLE Christophe, DUVIGNAU Thierry, DAGUERRE Chantal, LABIDALLE Martine, LACOUTURE Jean-Luc, MALBRANQUE François, DESORMIERE Bernard, JUZAN Marc, GARDESSE Corinne

Excusés : CHOQUET Alban qui a donné procuration à DUVIGNAU Thierry.

Secrétaire de séance : M. JUZAN Marc.

Le compte-rendu du Conseil municipal du 08/08/2016 est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour qui est accepté à l'unanimité par le conseil.

Lotissement de CES :

➤ **Emprunt :**

Une réunion de la commission des finances a eu lieu le 23 septembre 2016 afin de faire le point sur cette question.

Mr LAFITTE, adjoint en charge des finances, rappelle au conseil que le chiffrage des travaux pour le lotissement se monte à 730 000 €. Plusieurs organismes bancaires ont été interrogés sur des montants, des durées ou des types de prêt différents. Une synthèse des propositions de chaque organisme bancaire a été donnée à chaque membre du conseil.

Le CONSEIL MUNICIPAL, APRES DISCUSSION ET A L'UNANIMITE,

- Considérant que l'offre formulée par la CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES est la plus avantageuse
- Décide de contracter auprès de la CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES un prêt destiné à financer les travaux d'aménagement et de viabilisation du lotissement de CES. Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :
 - Montant du prêt : 730 000,00 €
 - Taux fixe : 0,85%
 - Durée du prêt : 10 ans
 - Périodicité des échéances : Annuelle
 - Montant des échéances : 76 456,07 €
 - Total des frais financiers : 34 560,70 €
 - Commission d'engagement : 730,00 €
 - 1ere échéance de remboursement : 2017
- Décide de débloquer les fonds à partir de novembre 2016
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat afférent et toutes les pièces annexes nécessaires en vue de la réalisation de cet emprunt.

➤ **Choix du cabinet d'étude pour le suivi écologique d'une parcelle compensatoire :**

Afin d'obtenir le permis d'aménager du Lotissement de CES, la commune d'Aurice, suite au dossier loi sur l'eau nécessaire à ce type d'opération, a dû s'engager à compenser la zone humide présente sur le projet de lotissement dans un autre secteur de la commune. Un suivi écologique, réalisé par un bureau d'étude, de la parcelle compensatrice est obligatoire. Une consultation a eu lieu et 5 cabinets d'étude ont répondu à un cahier des charges précis.

Une analyse des diverses offres est remise à chaque conseiller.

Le CONSEIL MUNICIPAL, APRES DISCUSSION,

Avec 9 voix pour, 3 voix contre (LACOUTURE Jean-Luc, MALBRANQUE François, DESORMIERE Bernard) et 2 abstentions (DUVIGNAU Thierry)

- Considérant que l'offre formulée par le cabinet d'étude AQUITAINE ENVIRONNEMENT est la plus mieux-disant,
 - Décide de retenir l'offre d'Aquitaine Environnement pour un montant de 1300 € HT pour un an et renouvelable 3 fois,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat afférent et toutes les pièces annexes nécessaires en vue de la réalisation de cette étude.

➤ **Choix des entreprises pour les tests de réception des réseaux d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales du lotissement de CES :**

Le SIEA Marseillon a réalisé le dossier de consultation des entreprises pour les tests de réception des réseaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales pour le compte de la mairie.

Les tests comprennent des essais de compactage et des inspections télévisuelles et essais d'étanchéité.

3 entreprises ont été consultées pour les tests de compactage (pour 2 réponses) et 3 pour l'inspection télévisuelle (également 2 réponses). Un rapport de dépouillement est remis à chaque conseiller.

Le CONSEIL MUNICIPAL, APRES DISCUSSION, ET A L'UNANIMITE

- Considérant que les offres formulées par la société JOSENSIS pour le test de compactage et par la société LABAT pour l'inspection télévisuelle sont les mieux-disantes,
 - Décide de retenir l'offre de la société JOSENSIS pour un montant de 2700€ HT pour la tranche ferme et 225 € HT pour la tranche conditionnelle pour le test de compactage
 - Décide de retenir l'offre de la société LABAT pour un montant de 2355 € HT pour les inspections télévisuelles et les tests d'étanchéité.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents et toutes les pièces nécessaires en vue de la réalisation de ces opérations, ainsi que de possible avenant vu le coût de ces opérations..

Convention SIMPEH pour la période 2016-2018 (maintien et insertion dans l'emploi d'agents en inaptitude) :

Le centre de gestion des Landes propose une nouvelle convention de mise à disposition du service d'insertion et de maintien dans l'emploi de personnes handicapées (SIMPEH) pour la période du 01^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018.

L'adhésion au SIMPEH est gratuite pour l'ensemble des collectivités territoriales et établissements publics landais affiliés ou non au Centre de gestion des Landes. Son rôle est notamment :

- Informer les collectivités sur les dispositifs statutaires de reclassement, la DOETH, les possibilités d'aménagements des postes de travail,
- Définir avec les différents acteurs, médecin, collectivité, agent, les actions à mettre en place : aides techniques, aides humaines, bilans de compétences, formations, primes....
- Assurer le montage financier des dossiers FIPHFP et leur saisine sur la plate-forme e-service de la Caisse des dépôts.

Il est nécessaire de signer préalablement cette nouvelle convention pour pouvoir bénéficier de l'intervention de ce service.

Le CONSEIL MUNICIPAL, APRES DISCUSSION, ET A L'UNANIMITE

- Décide de signer la nouvelle convention SIMPEH proposée par le Centre de gestion des Landes et allant du 01^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention

Communauté des Communes CHALOSSE TURSAN :

Monsieur le Maire rappelle que cette nouvelle structure sera composée de 73 délégués dont 1 pour Aurice. Les discussions pour définir le lieu du siège ont lieu mais la commune de Saint Sever pour des raisons pratiques et d'infrastructures notamment semble être la plus avantageuse.

Des groupes composés de divers élus et des services administratifs et techniques des 3 communautés de communes vont travailler de manière à harmoniser les différentes compétences proposées sur les territoires (aide sociale, voirie, ressources humaines, finances...).

Avancement aire de jeux :

Il a été relevé que la pose des deux balançoires avant les fêtes n'a pas été faite sur un sol adapté. En effet, ces dernières sont légèrement penchées. Il a été convenu avec l'entreprise qu'elle intervienne au plus vite, afin de stabiliser les balançoires et face le nécessaire au niveau du sol accueillant les différentes structures de cette aire de jeux.

Avancement des travaux de haut débit :

Mr FAVEREAU, de la société Orange, a été reçu en mairie par Monsieur le Maire et Monsieur LESPINASSE Xavier, membre de la commission haut débit. De nombreuses questions ont été posées à Mr FAVEREAU et les doléances des auriçois lui ont été rapportées.

La fibre arrivera de Cauna en passant par Lagastet, la route du Bayle et le Bourg où un répartiteur a été installé. Les travaux sont actuellement en cours. Il semblerait que le nord de la commune soit mieux desservi que le sud.

Divers :

- **Téléphonie mobile** : un courrier a été envoyé à la Préfecture pour signaler les problèmes de réseau sur la commune
- **Cérémonie du 11 novembre** : Elle aura lieu à 11h, un piquet d'honneur est prévu, ainsi que la remise de médailles à Messieurs Martin et Petitfils et d'un drapeau neuf au porte-drapeau des anciens combattants.
- **Signalisation des places de stationnement pour les personnes handicapées** : Il a été demandé divers devis afin de réaliser au plus vite cette mise aux normes.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30.